

Exercice 2004 - Budget Annexe Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2003 en application de la nomenclature M 49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'instruction budgétaire et comptable M 49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2003 du Service Assainissement ont été les suivants :

Section d'investissement

Solde des réalisations 2003	3 461 477,38 €
Solde des restes à réaliser 2003	- 4 805 230,00 €

	- 1 343 752,62 €

Le programme d'équipement 2003 fait apparaître au 31.12.2003 un besoin d'autofinancement de 1 343 752,62 €, montant arrondi à 1 344 000 €, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2003.

Section d'exploitation

Résultat d'exploitation du budget 2002 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2003 : (3 362 391,12 € - 3 060 694 €)	301 697,12 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2003	2 181 752,90 €

Excédent de clôture 2003	2 483 450,02 €

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine-Eau-Assainissement, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement

Autofinancement complémentaire du programme
d'investissement 2003 : 1 343 752,62 €
arrondis à 1 344 000,00 €

Financement complémentaire du programme d'investissement

Affectation pour réduire l'emprunt inscrit en recettes au BP 2004

Traitement complet de l'azote
16-1641-99002 CS 30800 1 000 000 €
(montant de l'emprunt initial : 1 700 000 €,
ramené à 700 000 €)

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 2 344 000 € au chapitre 10 - article 1068 CS 30800 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002.002 CS 30800.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible de la Direction de l'Assainissement pour une affectation ultérieure s'élèvera à 139 450,02 €.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2003

ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 2002 (1)	Part affectée à l'investissement 2003 (2)	Résultat de l'exercice 2003 (3)	Résultat de clôture 2003
Investissement	7 780 353,90		- 4 318 876,52	3 461 477,38 (1) + (3)
Exploitation	3 362 391,12	3 060 694,00	2 181 752,90	2 483 450,02 (1) - (2) + (3)
Total	11 142 745,02	3 060 694,00	- 2 137 123,62	5 944 927,40

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2003

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	12 874 969,00	9 014 700,00	21 889 669,00
Titres de recettes émis	9 712 504,18	9 073 044,52	18 785 548,70
(y compris recettes rattachées à l'exercice)			
Réduction de titres	0,00	118 650,59	118 650,59
Recettes nettes	9 712 504,18	8 954 393,93	18 666 898,11
Restes à réaliser	1 344 833,00		1 344 833,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	20 649 313,00	9 020 600,00	29 669 913,00
Engagements	20 209 317,25	6 804 157,90	27 013 475,15
Mandats émis	14 059 254,25	6 804 157,90	20 863 412,15
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)			
Annulation de mandats	27 873,55	31 516,87	59 390,42
Dépenses nettes	14 031 380,70	6 772 641,03	20 804 021,73
Dépenses engagées non mandatées	6 150 063,00		6 150 063,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		2 181 752,90	2 181 752,90
Déficit	- 4 318 876,52		- 4 318 876,52
Restes à réaliser			
Excédent			
Déficit	- 4 805 230,00		- 4 805 230,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget et Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.